

Budapest.
Hongrie
26 juin - 1 juillet 1999



La science pour le XXI^e siècle

Un nouvel engagement

Conférence mondiale sur la science

**DÉCLARATION SUR LA SCIENCE ET
L'UTILISATION DU SAVOIR SCIENTIFIQUE**

**Texte adopté par la Conférence mondiale sur la science
1er juillet 1999
Version définitive**

Préambule

- 1. La science pour le savoir: le savoir pour le progrès**
- 2. La science pour la paix**
- 3. La science pour le développement**
- 4. La science pour la société et la science pour la société**

Préambule



1. Nous vivons tous sur la même planète et faisons partie de la biosphère. Nous reconnaissons maintenant que nous sommes dans une situation d'interdépendance croissante et que notre avenir est indissociable de la préservation des systèmes de maintien de la vie sur l'ensemble du globe et de la perpétuation de toutes les formes de vie. Les nations et les scientifiques du monde entier doivent prendre conscience qu'il est urgent d'utiliser de manière responsable les connaissances émanant de tous les domaines de la science pour satisfaire les besoins et les aspirations des êtres humains, sans mésuser de ce savoir. Nous cherchons à établir une collaboration active englobant tous les domaines scientifiques, à savoir les sciences naturelles, telles que sciences physiques et biologiques et sciences de la terre, les sciences biomédicales et les sciences de l'ingénieur, ainsi que les sciences sociales et humaines. Alors que le Cadre d'action met l'accent sur les promesses et le dynamisme des sciences naturelles, mais aussi sur les éventuelles conséquences néfastes qui peuvent résulter de l'application de celles-ci, ainsi que sur la nécessité de comprendre leur impact sur la société et leurs relations avec elle, l'engagement envers la science et les défis et responsabilités énoncés dans la présente Déclaration concernent tous les domaines scientifiques. Toutes les cultures peuvent

contribuer au savoir scientifique universel. Les sciences doivent être au service de l'humanité tout entière ; elles doivent contribuer à donner à tous une compréhension plus approfondie de la nature et de la société, à leur assurer une meilleure qualité de vie et à offrir aux générations présentes et futures un environnement durable et sain.

2. Le savoir scientifique a engendré des innovations remarquables qui ont été très bénéfiques pour le genre humain. L'espérance de vie s'est considérablement accrue et l'on a découvert comment traiter de nombreuses maladies. La production agricole a augmenté notablement dans de nombreuses régions du monde pour répondre aux besoins croissants des populations. Les progrès technologiques et l'utilisation de nouvelles sources d'énergie ont donné à l'humanité la possibilité de se libérer de tâches pénibles et ont également permis la mise au point d'une gamme complexe et de plus en plus diversifiée de produits et de procédés industriels. Les technologies fondées sur les nouvelles méthodes de communication, de traitement de l'information et de calcul sont porteuses de possibilités et de défis sans précédent pour les scientifiques et pour la société dans son ensemble. Le développement continu des connaissances scientifiques sur l'origine, le fonctionnement et l'évolution de l'univers et de la vie fournit à l'humanité des approches conceptuelles et pratiques qui exercent une influence profonde sur ses comportements et ses perspectives.
3. Parallèlement à leurs bienfaits évidents, l'exploitation des acquis scientifiques et le développement et l'élargissement des activités humaines ont aussi entraîné une dégradation de l'environnement et provoqué des catastrophes technologiques en même temps que contribué au déséquilibre social ou à l'exclusion. Par exemple, le progrès scientifique a rendu possible la fabrication d'engins de guerre sophistiqués, qu'il s'agisse d'armes classiques ou de destruction massive. L'occasion se présente aujourd'hui d'appeler à la réduction du volume des ressources consacrées à la conception et à la fabrication de nouveaux armements et d'encourager à la reconversion, au moins partielle, des installations de production et de recherche militaires à des fins civiles. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix et l'an 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations afin de poser les jalons d'une paix durable ; la communauté scientifique peut et doit jouer un rôle essentiel dans ce processus, aux côtés d'autres secteurs de la société.
4. Aujourd'hui, alors que s'annoncent des avancées scientifiques d'une ampleur sans précédent, le besoin se fait sentir d'un débat démocratique vigoureux et éclairé sur la production et l'utilisation du savoir scientifique. La communauté scientifique et les décideurs devraient mettre à profit ce débat pour renforcer la confiance et le soutien publics apportés à la science. Pour faire face aux problèmes éthiques, sociaux, culturels, environnementaux, économiques et de santé, ainsi qu'aux

problèmes d'égalité entre les sexes, il est indispensable d'intensifier les efforts interdisciplinaires associant les spécialistes des sciences naturelles et sociales. Le renforcement du rôle de la science, pour qu'elle contribue à l'édification d'un monde plus équitable, prospère et viable, nécessite un engagement à long terme de tous les acteurs, publics et privés, à travers l'accroissement des investissements, la révision des priorités d'investissement en conséquence, ainsi que le partage des connaissances scientifiques.

5. La plupart des bienfaits de la science sont inégalement répartis du fait des asymétries structurelles existant entre les pays, les régions et les groupes sociaux et entre les sexes. Alors que les connaissances scientifiques sont devenues un facteur essentiel de la production de richesses, leur répartition est devenue plus inégale. Ce qui distingue les pauvres des riches - cela vaut pour les individus comme pour les pays - , c'est non seulement qu'ils ont moins de ressources, mais aussi qu'ils sont largement exclus de la création et des bénéfices des connaissances scientifiques.
6. Nous, participants à la Conférence mondiale sur "La science pour le XXI^e siècle : un nouvel engagement", réunis à Budapest (Hongrie) du 26 juin au 1^{er} juillet 1999 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Conseil international pour la science (CIUS) :

Considérant : ■

7. l'état actuel des sciences naturelles, les perspectives qui s'offrent à elles, l'impact qu'elles ont eu et les attentes qu'elles suscitent dans la société,
8. que la science doit, au XXI^e siècle, devenir une valeur de partage et de solidarité au bénéfice de tous les peuples, qu'elle offre de puissants moyens de comprendre les phénomènes naturels et sociaux et sera probablement appelée à jouer un rôle plus grand encore à l'avenir, à mesure que seront mieux comprises les relations toujours plus complexes qui existent entre la société et l'environnement,
9. que les connaissances scientifiques sont de plus en plus nécessaires aux décideurs publics et privés, et en particulier que la science doit jouer un rôle important dans la formulation des politiques et des règlements,
10. que l'accès au savoir scientifique à des fins pacifiques, dès le plus jeune âge, fait partie du droit à l'éducation, qui est un droit de tout homme et de toute femme, et que l'enseignement des sciences est indispensable au développement humain, à la création d'une capacité scientifique endogène et à la formation de citoyens actifs et informés,
11. que la recherche scientifique et ses applications peuvent avoir des retombées importantes pour la croissance économique et le développement humain durable, notamment pour la diminution de la pauvreté, et que le progrès de l'humanité deviendra plus que jamais

- tributaire de la production, de la diffusion et de l'utilisation du savoir dans des conditions équitables,
12. que la recherche scientifique est l'une des principales forces de progrès dans les domaines de la santé et de la protection sociale et qu'une utilisation accrue du savoir scientifique est susceptible d'améliorer considérablement l'état de santé des êtres humains,
 13. le processus actuel de mondialisation et le rôle stratégique qu'y jouent les connaissances scientifiques et technologiques,
 14. l'urgence qu'il y a à réduire l'écart entre les pays en développement et les pays développés en améliorant les capacités et les infrastructures scientifiques des pays en développement,
 15. que la révolution de l'information et de la communication offre de nouveaux moyens, plus efficaces, de mettre en commun les connaissances scientifiques et de faire progresser l'enseignement et la recherche,
 16. qu'il est important, pour la recherche et l'enseignement scientifiques, que l'information et les données appartenant au domaine public soient pleinement et librement accessibles,
 17. le rôle que jouent les sciences sociales dans l'analyse des transformations sociales liées aux innovations scientifiques et technologiques ainsi que dans la recherche de solutions aux problèmes engendrés par ces processus,
 18. les recommandations des grandes conférences convoquées par les organisations du système des Nations Unies et par d'autres organisations, ainsi que celles des réunions liées à la Conférence mondiale sur la science,
 19. que la recherche scientifique et l'utilisation du savoir scientifique doivent respecter les droits de l'homme et la dignité des êtres humains, en conformité avec la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la lumière de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme,
 20. que certaines applications de la science peuvent porter préjudice aux personnes ainsi qu'à la société, à l'environnement et à la santé humaine, voire menacer la survie de l'espèce humaine, et que la contribution de la science est indispensable à la cause de la paix et du développement, ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité mondiales,
 21. qu'il incombe tout particulièrement aux scientifiques et aux autres acteurs principaux de chercher à prévenir les applications de la science qui sont contraires à l'éthique ou ont des conséquences néfastes,
 22. la nécessité de pratiquer et d'appliquer les sciences conformément à des prescriptions éthiques appropriées, élaborées à l'issue d'un débat public plus vaste,
 23. que les travaux scientifiques et l'utilisation du savoir scientifique doivent respecter et préserver les formes de vie dans toute leur diversité, ainsi que les systèmes de maintien de la vie sur notre planète,
 24. qu'il existe historiquement un déséquilibre dans la participation des

- hommes et des femmes à toutes les activités liées à la science,
25. que des obstacles s'opposent à la participation pleine et entière d'autres groupes des deux sexes, notamment les personnes handicapées, les peuples autochtones et les minorités ethniques, ci-après dénommés groupes défavorisés,
 26. que les savoirs traditionnels et locaux, qui sont l'expression dynamique d'une certaine perception et compréhension du monde, peuvent apporter, et, historiquement, ont apporté une précieuse contribution à la science et à la technologie et qu'il faut préserver, protéger, promouvoir et étudier ce patrimoine culturel et ces connaissances empiriques,
 27. qu'une nouvelle relation entre la science et la société s'impose pour résoudre des problèmes mondiaux aussi urgents que la pauvreté, la dégradation de l'environnement, l'insuffisance des soins de santé publique et l'insécurité de l'approvisionnement alimentaire et en eau, notamment lorsqu'ils sont liés à la croissance démographique,
 28. la nécessité d'un vigoureux engagement des gouvernements, de la société civile et du secteur productif en faveur de la science, et d'un engagement tout aussi vigoureux des scientifiques en faveur du bien-être de la société,

Proclamons ce qui suit :

1. La science pour le savoir ; le savoir pour le progrès ■

29. De par sa fonction, la démarche scientifique est un questionnement systématique et approfondi de la nature et de la société qui débouche sur des connaissances nouvelles. Ces dernières, facteurs d'enrichissement éducatif, culturel et intellectuel, sont à la source d'avancées technologiques et de bienfaits économiques. La promotion de la recherche fondamentale et appliquée est essentielle si l'on veut réaliser un développement et un progrès endogènes.
30. Les gouvernements devraient, par le biais de leurs politiques scientifiques nationales, et en jouant le rôle de catalyseurs afin de faciliter l'interaction et la communication entre les différents acteurs, reconnaître le rôle fondamental de la recherche scientifique dans l'acquisition du savoir, la formation des scientifiques et l'éducation du public. La recherche scientifique financée par le secteur privé est devenue un facteur crucial du développement socio-économique mais ceci n'enlève rien à la nécessité d'une recherche financée à l'aide de fonds publics. Les deux secteurs devraient œuvrer en étroite collaboration et de façon complémentaire pour le financement de la recherche visant des objectifs à long terme.

2. La science pour la paix ■

31. La pensée scientifique consiste, par essence, à savoir examiner les

problèmes sous différents angles et à rechercher des explications aux phénomènes naturels et sociaux, en les soumettant constamment à une analyse critique. La science s'appuie ainsi sur une libre réflexion critique, essentielle à la démocratie. Partageant depuis toujours une tradition qui transcende l'appartenance nationale, religieuse ou ethnique, la communauté scientifique devrait promouvoir, comme le proclame l'Acte constitutif de l'UNESCO, la "solidarité intellectuelle et morale de l'humanité", qui est le fondement d'une culture de la paix. La collaboration des scientifiques du monde entier apporte une contribution constructive et précieuse à la sécurité globale et au développement de rapports pacifiques entre différentes nations, sociétés et cultures et pourrait favoriser l'adoption de nouvelles mesures en faveur du désarmement, y compris dans le domaine nucléaire.

32. Les gouvernements et la société en général devraient avoir conscience que les sciences naturelles et sociales et la technologie doivent être utilisées comme des instruments permettant de parer aux causes profondes et aux conséquences des conflits. Les investissements dans la recherche scientifique sur ces questions devraient augmenter.

3. La science pour le développement ■

33. Aujourd'hui, plus que jamais, la science et ses applications sont indispensables au développement. Les gouvernements, à tous les niveaux, et le secteur privé devraient, par des programmes d'éducation et de recherche appropriés, soutenir plus activement la mise en place d'une capacité scientifique et technologique adéquate et équitablement répartie, socle indispensable d'un développement économique, social, culturel et respectueux de l'environnement. Cette mesure revêt une urgence particulière pour les pays en développement. Le développement technologique doit reposer sur des bases scientifiques solides et s'orienter résolument vers des modes de production propres et sans danger, une utilisation des ressources plus efficiente, et des produits plus respectueux de l'environnement. La science et la technologie doivent aussi s'orienter résolument vers de meilleures perspectives d'emploi et une amélioration de la compétitivité et de la justice sociale. Il faut accroître les investissements en science et en technologie visant aussi bien à réaliser ces objectifs qu'à permettre de mieux connaître et protéger les ressources naturelles, la biodiversité et les systèmes de maintien de la vie sur la planète. Le but doit être de tendre vers des stratégies de développement durable grâce à l'intégration des dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale.
34. Enseigner la science au sens large du terme, sans discrimination, à tous les niveaux et par tous les moyens appropriés, est une condition essentielle de la démocratie et du développement durable. Depuis

quelques années, on a commencé à prendre, à l'échelle mondiale, des mesures visant à promouvoir l'éducation de base pour tous. Il est indispensable de reconnaître pleinement le rôle fondamental que jouent les femmes dans l'application des progrès scientifiques à la production alimentaire et aux soins de santé et de faire des efforts pour leur permettre de mieux comprendre les avancées de la science dans ces domaines. C'est sur cette base qu'il faut édifier l'enseignement scientifique et les programmes de diffusion et de vulgarisation de la science. Les groupes marginalisés requièrent toujours une attention particulière à cet égard. Il est plus que jamais nécessaire de développer l'acquisition des connaissances scientifiques de base, dans toutes les cultures et tous les secteurs de la société ainsi que les capacités de raisonnement et les compétences pratiques et de sensibiliser les populations aux valeurs éthiques afin d'améliorer leur participation à la prise des décisions concernant l'application des nouvelles connaissances. Le progrès scientifique confère une importance particulière au rôle joué par les universités dans la promotion et la modernisation de l'enseignement des sciences et sa coordination à tous les niveaux du système éducatif. Dans tous les pays, et en particulier les pays en développement, il est nécessaire de renforcer la recherche scientifique dans les programmes d'enseignement supérieur, y compris au niveau du troisième cycle universitaire, en tenant compte des priorités nationales.

35. La coopération régionale et internationale devrait appuyer la constitution de capacités scientifiques de façon à assurer un développement équitable et à élargir le champ et l'utilisation de la créativité humaine sans discrimination d'aucune sorte à l'égard de pays, de groupes ou d'individus. La coopération entre pays développés et pays en développement doit respecter les principes du plein et libre accès à l'information, de l'équité et des bénéfices mutuels. Tous les efforts de coopération devraient tenir dûment compte de la diversité des traditions et des cultures. Il incombe au monde développé de promouvoir des activités de partenariat avec les pays en développement et les pays en transition dans le domaine scientifique. Il est particulièrement important d'aider les petits Etats et les pays les moins avancés à mettre sur pied une masse critique d'activités nationales de recherche scientifique, par le biais de la coopération régionale et internationale. La présence de structures scientifiques telles que les universités est un élément indispensable à la formation des scientifiques dans leur propre pays afin qu'ils puissent ensuite y faire carrière. Il faudrait par ce moyen, et par d'autres, créer des conditions propices à la réduction de l'exode des compétences, voire à l'inversion de la tendance. Aucune mesure ne devrait toutefois restreindre la libre circulation des scientifiques.
36. Le progrès scientifique implique le recours à diverses modalités de coopération aux niveaux intergouvernemental, gouvernemental et non

gouvernemental et entre ces niveaux, à savoir : projets multilatéraux ; réseaux de recherche, y compris l'établissement de réseaux Sud-Sud ; partenariats associant les communautés scientifiques des pays développés et des pays en développement afin de répondre aux besoins de tous les pays et de leur permettre de progresser ; octroi de bourses et de subventions et promotion de la recherche en coopération ; programmes visant à faciliter l'échange de connaissances ; mise en place de centres de recherche scientifique de réputation internationale, en particulier dans les pays en développement ; accords internationaux pour la promotion, l'évaluation et le financement conjoints de mégaprojets qu'il faut mettre à la portée du plus grand nombre ; panels internationaux chargés de l'évaluation scientifique de problèmes complexes ; accords internationaux pour la promotion de la formation au plus haut niveau. De nouvelles initiatives de collaboration interdisciplinaire doivent être lancées. Il faudrait accentuer le caractère international de la recherche fondamentale en accroissant sensiblement le soutien en faveur des projets de recherche à longue échéance et des projets internationaux conjoints, notamment ceux d'intérêt mondial. Il conviendrait à cet égard de prêter tout particulièrement attention à la nécessité d'assurer la continuité du soutien de la recherche. L'accès des scientifiques des pays en développement aux équipements et programmes devrait être activement facilité et ouvert à tous selon le critère de la valeur scientifique. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication, en particulier au moyen des réseaux, doit être développée en vue de favoriser la libre circulation des connaissances. Il faut, dans le même temps, veiller à ce que l'utilisation de ces technologies ne conduise pas à nier ou minimiser la richesse des diverses cultures et des différents modes d'expression.

37. Pour que tous les pays puissent satisfaire aux objectifs définis dans la présente Déclaration, il conviendrait en premier lieu, parallèlement aux actions internationales, d'arrêter des stratégies et de mettre en place des dispositifs institutionnels et des systèmes financiers au niveau national, ou de revoir ceux qui existent, afin, dans ce nouveau contexte, d'accroître le rôle des sciences dans le développement durable. Les éléments ci-après sont importants à cet égard : une politique nationale scientifique à long terme qui serait élaborée de concert avec les principaux acteurs publics et privés ; le soutien à l'enseignement des sciences et à la recherche scientifique ; le développement de la coopération entre institutions de R-D, universités et entreprises dans le cadre des systèmes nationaux d'innovation ; la création et le fonctionnement d'institutions nationales chargées de l'évaluation et de la gestion des risques, de la réduction de la vulnérabilité, de la sécurité et de la santé ; des mesures d'incitation pour favoriser l'investissement, la recherche et l'innovation. Les parlements et les gouvernements devraient être invités à fournir une assise juridique, institutionnelle et économique au développement des capacités scientifiques et

technologiques dans les secteurs public et privé et à faciliter l'interaction de ces deux secteurs. Le processus de prise de décisions et d'établissement des priorités dans le domaine scientifique devrait faire partie intégrante de la planification globale du développement et de la formulation de stratégies de développement durable. Dans ce contexte, la récente initiative des grands pays créanciers du G8 d'engager un processus de réduction de la dette de certains pays en développement devrait favoriser un effort conjoint des pays en développement et des pays développés pour la mise en place de mécanismes appropriés permettant le financement de la science afin de renforcer les systèmes nationaux et régionaux de recherche scientifique et technologique.

38. D'une part, l'accès aux données et à l'information est indispensable au travail scientifique et à la transformation des résultats de la recherche scientifique en avantages tangibles pour la société et, d'autre part, il faut protéger de façon adéquate les droits de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Des mesures devraient être prises pour renforcer les liens mutuellement profitables entre la protection des droits de propriété intellectuelle et la diffusion des connaissances scientifiques. Il faut étudier la portée, l'étendue et l'application des droits de propriété intellectuelle dans l'optique de la production, de la diffusion et de l'utilisation équitables des connaissances. Il faut également poursuivre l'élaboration de cadres juridiques nationaux appropriés pour tenir compte des besoins spécifiques des pays en développement ainsi que des savoirs traditionnels et de leurs sources et produits, afin d'en garantir la reconnaissance et de leur assurer une protection adéquate reposant sur le consentement donné en connaissance de cause par les propriétaires coutumiers ou traditionnels de ces savoirs.

4. La science dans la société et la science pour la société ■

39. La pratique de la recherche scientifique et l'utilisation du savoir qui en découle devraient toujours viser le bien-être de l'humanité, y compris la lutte contre la pauvreté, et respecter la dignité et les droits des êtres humains ainsi que l'environnement planétaire, sans jamais perdre de vue la responsabilité qui est la nôtre envers les générations présentes et futures ; un nouvel engagement de toutes les parties concernées en faveur de ces importants principes s'impose.
40. Il faudrait assurer la libre circulation de l'information relative à toutes les utilisations et conséquences possibles des nouvelles découvertes et technologies afin que leurs dimensions éthiques puissent être débattues comme il convient. Chaque pays devrait prendre les mesures voulues pour traiter des aspects éthiques de la pratique de la science et de l'utilisation du savoir scientifique et de ses applications. Ces mesures devraient comprendre des garanties de procédure pour traiter de manière équitable et réceptive les divergences d'opinion et ceux qui les expriment. La Commission mondiale d'éthique des connaissances

scientifiques et des technologies de l'UNESCO pourrait offrir pour cela un cadre de dialogue adéquat.

41. Tous les scientifiques devraient s'engager à respecter des normes éthiques rigoureuses et il faudrait établir, sur la base des normes pertinentes énoncées dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, un code de déontologie à l'usage des professions scientifiques. La responsabilité sociale des chercheurs exige qu'ils respectent des normes très rigoureuses de qualité et d'intégrité scientifique, diffusent leurs connaissances, participent au débat public et forment les jeunes générations. Il conviendrait que les pouvoirs publics respectent leur action en ce sens. Les programmes d'enseignement des sciences devraient inclure l'éthique scientifique, ainsi qu'une formation concernant l'histoire, la philosophie et l'impact culturel de la science.
42. L'égalité d'accès à la science ne répond pas seulement à un impératif social et éthique du développement humain, elle est aussi indispensable si l'on veut exploiter pleinement le potentiel des communautés scientifiques dans le monde entier et faire tendre le progrès scientifique vers la satisfaction des besoins de l'humanité. Il faudrait s'efforcer de remédier d'urgence aux difficultés rencontrées par les femmes, qui représentent plus de la moitié de la population mondiale, pour accéder aux carrières scientifiques, les poursuivre, y obtenir de l'avancement et participer à la prise des décisions relatives à la science et à la technologie. Il est également urgent de s'attaquer aux difficultés qui empêchent la participation pleine et efficace des groupes défavorisés.
43. Les gouvernements et les scientifiques du monde entier devraient se pencher sur les problèmes complexes posés par le mauvais état de santé de certaines populations et sur les inégalités croissantes qui existent entre les pays et entre les communautés au sein d'un même pays en matière de santé, afin d'améliorer le niveau de celle-ci, de faire en sorte qu'elle soit plus équitablement partagée et de mieux garantir à tous des soins de qualité dans ce domaine. Il faudrait à cette fin avoir recours à l'éducation, tirer parti des progrès scientifiques et technologiques, établir de solides partenariats à long terme entre toutes les parties prenantes et mettre en oeuvre des programmes pour ce faire.

44. Nous, participants à la Conférence mondiale sur "La science pour le XXI^e siècle : un nouvel engagement", nous engageons à ne ménager aucun effort pour promouvoir le dialogue entre la communauté scientifique et la société, éliminer toute discrimination relative à l'enseignement scientifique et à la répartition des bienfaits de la science, agir en coopération et dans le respect des règles éthiques, dans nos sphères de responsabilité respectives, renforcer la culture scientifique et son application à des fins pacifiques dans le monde

entier, et promouvoir l'utilisation du savoir scientifique en faveur du bien-être des populations et d'une paix et d'un développement durables, en tenant compte des principes sociaux et éthiques énoncés ci-dessus.

45. Nous considérons que le document de la Conférence intitulé Agenda pour la science - Cadre d'action est l'expression concrète d'un nouvel engagement en faveur de la science et peut servir de guide stratégique à un partenariat au sein du système des Nations Unies et entre tous ceux qui participeront à l'entreprise scientifique dans les années à venir.
46. En conséquence, nous adoptons la présente Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique et souscrivons d'un commun accord à l'Agenda pour la science - Cadre d'action, instrument qui permettra d'atteindre les buts énoncés dans cette Déclaration et demandons à l'UNESCO et au CIUS de soumettre ces deux documents, la première organisation à sa Conférence générale et la seconde à son Assemblée générale. L'Assemblée générale des Nations Unies sera également saisie de ces documents. L'objet de cette démarche est de permettre à l'UNESCO et au CIUS de déterminer et de mettre en oeuvre des activités de suivi dans le cadre de leurs programmes respectifs et de mobiliser le soutien de tous les partenaires, en particulier ceux appartenant au système des Nations Unies, afin de renforcer la coordination et la coopération internationales dans le domaine de la science.

